

Découvrez la lettre d'information du Programme Lascaux !

Juillet-Août 2013 (n° 39)

Actualités Lascaux à venir

27e Congrès du Comité Européen de Droit Rural (CEDR) à Lucerne (Suisse) du 11 au 14 septembre 2013:

François COLLART DUTILLEUL participera à ce congrès organisé sous la direction du **C.E.D.R.** par la **Société Suisse de Droit Agraire** et **l'Université de Lucerne**. Les experts réunis pour l'occasion échangeront autour de thèmes centraux pour le monde paysan, tels que le statut juridique du partenaire et des enfants, les exigences relatives à l'agriculture en matière de droit de l'environnement. Pour plus d'informations, suivez [ce lien](#).

Table ronde « Théorie et pratiques de l'ajustement des ressources naturelles et des besoins fondamentaux », le 4 octobre 2013, 13h30 - 15h30, MSH Ange Guépin à Nantes:

A l'occasion des **20 ans de la MSH Ange Guépin**, le programme Lascaux organise une table ronde venant clôturer le cycle des séminaires 2013 consacré à la « **maîtrise des ressources naturelles et les besoins fondamentaux** ». Autour du Directeur du programme Lascaux, Claire MALWÉ (Maître de Conférence à l'Université Rennes 1, membre de **l'Institut Michel Serres**, Chercheuse invitée du **Collegium de Lyon - IEA**), Laure DESPRÉS (Professeur émérite de l'Université de Nantes - **LEMNA**), Thomas VALLÉE (Professeur des Universités, Directeur du **LEMNA**), Fabienne TROLARD (Directrice de recherche **INRA**) et Patrick CHAUMETTE (Professeur des Universités, Responsable du **CDMO**) prolongeront les réflexions menées sur une problématique pluridisciplinaire et d'un intérêt certain pour les politiques socio-économiques locales: penser les outils d'une gestion des ressources naturelles adaptée aux besoins fondamentaux des populations. [Participation sur inscription](#).

Rencontres internationales du programme Lascaux : Penser une démocratie alimentaire

Après 4 ans de travail avec son réseau de chercheurs de tous les continents, le programme Lascaux organisera en novembre 2013 des **Rencontres internationales sur la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles**.

Ces rencontres seront l'occasion de présenter les pistes de solutions du programme Lascaux pour mettre le droit au service d'une amélioration de la sécurité alimentaire dans le monde, et d'ouvrir de nouvelles perspectives de recherches sur la maîtrise des ressources naturelles adaptée aux besoins fondamentaux des populations.

Les **Rencontres Lascaux se tiendront les lundi 25, mardi 26 et mercredi 27 novembre 2013** sur le **campus de l'Université de Nantes** (la Faculté de droit et des sciences politiques et au pôle étudiant).

Les Rencontres comprendront des activités scientifiques et citoyennes sous forme de tables rondes, d'expositions photos, de mini conférences et de posters.

Le 26 novembre, dans la salle Stéréolux (Nantes), **une table ronde réunira des grands témoins** (Michel SERRES, Olivier DE SCHUTTER et des représentants d'organisations internationales) avec l'objectif de proposer les moyens juridiques pour permettre aux États de maîtriser leurs ressources en réponse aux besoins alimentaires de leurs populations.

Publications



F. COLLART DUTILLEUL, F. RIEM (dir.), **Droits fondamentaux, ordre public et libertés économiques**, Institut Universitaire Varenne, Coll. *Colloques et Essais*, 2013, 306 p.



F. COLLART DUTILLEUL, C. FERCOT, B. HUGOU, J. SUN et S. YAMTHIEU, **Approche juridique des risques alimentaires**, in *Le Risque*, F. Tripier (dir.), Actes des journées Ange Guépin 2011, Paris, L'Harmattan, coll. *Logiques sociales*, pp. 275-288.



Le blog Lascaux

Nous vous mentionnons la publication de plusieurs billets sur le [blog du programme Lascaux](#) :

- Brice HUGOU, « Les problèmes de sécurité alimentaire ne touchent pas que les plus pauvres », 2 septembre 2013.
- P.- E. BOUILLOT, « Jeu de dupes autour la culture du maïs génétiquement modifié MON810 », 6 août 2013.
- Camille COLLART DUTILLEUL, **Le Monopoly, les biens communs et la propriété intellectuelle**, 2 août 2013.

N'hésitez pas à envoyer vos contributions qui seront sélectionnées et publiées sur le blog (lascaux.recherche@univ-nantes.fr).

Découvrez la lettre d'information du Programme Lascaux !

Lascaux vu par...



Sylvestre Yamthieu, Docteur en droit privé de l'Université de N'gaoundéré et de l'Université de Nantes.

Sylvestre Yamthieu est membre du programme Lascaux.

Morceaux choisis...

En quelques mots, sur quoi porte la thèse que vous avez soutenue il y a quelques mois ?

Ma thèse de doctorat, soutenue le 3 avril 2013 à l'Université de Nantes, porte sur l'accès aux aliments et le droit de la propriété industrielle (...). Cette thèse avait un double objectif: interroger le droit de la propriété intellectuelle (PI) pour mesurer son impact sur la sécurité alimentaire mondiale, particulièrement dans les pays en développement (PED). La démarche a d'abord consisté à faire un diagnostic des conséquences du système de PI sur l'accès des PED aux ressources nécessaires à la production des aliments, notamment les semences. Ce diagnostic montre que le droit de la PI (le système des brevets appliqués aux semences) pourrait constituer un danger pour la sécurité alimentaire de ces pays.

Dans un 2e temps, il s'est agit de proposer des pistes de solutions pour essayer de remédier à cette situation. Il y a deux possibilités: exploiter le mécanisme actuel de licences obligatoires, ou bien proposer des modèles alternatifs, autres que ceux existant dans le modèle international actuel.

En quoi est-ce que le système de brevets peut poser un problème lorsqu'il s'agit d'alimentation ?

Cette question revient souvent parce que d'emblée on ne voit pas le lien entre la PI, les brevets, l'agriculture et la sécurité alimentaire. Il faut noter que depuis l'adoption de l'accord sur les ADPIC en 1994 sous l'égide de l'OMC, la brevetabilité des micro-organismes est désormais obligatoire pour tous les Etats. Depuis cette date, de nombreux PED ont dû réviser leurs textes nationaux pour inclure ce mécanisme. Or ce système n'est pas adapté aux réalités socioéconomiques de la plupart de ces pays. En conséquence les critères de protection retenus, la nouveauté et l'activité inventive et l'application industrielle ne correspondent pas à leur niveau de création. Les conclusions montrent que les brevets qui sont délivrés dans les PED sont principalement détenus par des étrangers. Ces brevets sont déposés sur des ressources génétiques que les PED ont contribué pendant des années à entretenir. Précisons que le brevet ne porte pas sur la matière corporelle en tant que telle mais sur les ressources génétiques associées aux savoirs traditionnels. Conséquences: les gènes sont privatisés et ceux qui les ont entretenus sont exclus de ce qu'ils ont contribué à mettre en place et préserver. Quant le brevet est obtenu sur une ressource,

une semence, les paysans n'ont plus le droit de l'utiliser sans l'autorisation du titulaire, au risque d'être poursuivis pour contrefaçon. Cependant, les variétés traditionnelles (non améliorées) restent libres et disponibles.

Comment avez-vous connu le programme Lascaux ?

J'ai connu le programme Lascaux d'abord au Cameroun, mais je n'avais pas de contacts avec le programme. En octobre 2010, je suis venu à Nantes dans un cadre personnel pour mes recherches. J'ai alors eu l'occasion de rencontrer le professeur Collart Dutilleul qui est directeur du programme Lascaux. Nous avons discuté et on s'est rendu compte que le sujet de ma thèse rejoignait l'un des axes du programme Lascaux. J'ai donc eu la chance qu'il m'intègre dans son équipe et c'est là que ma thèse a muri, qu'elle a eu l'ampleur qu'elle a eu à la fin. La rencontre avec le programme Lascaux a été le tournant décisif de ma thèse parce qu'au Cameroun la documentation était rare et je ne mesurais pas vraiment les enjeux. Au fur et à mesure de mon séjour dans l'équipe, les colloques, les discussions avec les doctorants et le directeur m'ont permis de mieux comprendre mon sujet, de mesurer les enjeux, de me faire ma propre opinion. Sans le programme Lascaux ma thèse ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

Que retiendrez-vous du programme Lascaux ?

Je retiens de Lascaux une autre manière de faire le droit. Jusque-là j'étais habitué à voir les juristes qui faisaient le droit pour le droit, sans mesurer son impact sur la société. A Lascaux, j'ai appris que le droit est un instrument que l'on peut orienter en fonction des objectifs et des valeurs qu'on veut défendre. J'ai aussi appris à décloisonner les branches du droit et les différences disciplines. Le droit privé, le droit public, l'économie, l'histoire, l'anthropologie... peuvent servir un objectif commun, des valeurs communes.

Nous suivre

N'hésitez pas à contribuer à l'enrichissement de la bibliothèque du site du Programme Lascaux en partageant vos textes de droit national, régional ou international en contactant [Jean-Philippe Bugnicourt](mailto:Jean-Philippe.Bugnicourt@univ-nantes.fr).

Le site Internet du Programme Lascaux est mis à jour quotidiennement. Si vous souhaitez être tenu au courant de nos actualités, n'hésitez pas à vous abonner au [fil RSS](#) ou aux comptes [Facebook](#) ou [Twitter](#) du Programme Lascaux.

En attendant, retrouvez toujours notre site Web au www.droit-aliments-terre.eu ainsi que le [blog](#) animé collectivement par l'équipe Lascaux.